

# les Habitants de la Jucaillère et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)<sup>1</sup>

Du 17 novembre 1794

## Jacques Beignon. —38

Jacques Beignon, laboureur demeurant à la Jucaillère en cette paroisse, a déclaré avoir fourni pour subsistance de la troupe

- deux bœufs estimés quatre cent quatre-vingt livres suivant la reconnaissance qu'il a représentée au conseil en date du 28 juin dernier, signée Rousseau commissaire pour le quart appartenant à l'administration les autres trois quarts restant appartenant au dit Beignon, montant à 360<sup>l</sup>,

de laquelle somme cy dessus on a ce jourdhuy remis un bon<sup>2</sup> au dit Beignon

ci .....360<sup>l</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon ce jour 2 mars 1795 : Gilardeau président*

Du 11 mars 1795

## Jacques Montassier. —243

Jacques Montassier, demeurant à la Jucaillère en cette paroisse, a fourni à l'armée de Monsieur le général Charette suivant reconnaissances des 8 novembre 1794, 21 et 22 janvier dernier, signées Duboistailly aide major et Potier,

- deux bœufs estimés contradictoirement 74<sup>l</sup>,
- et un bouc estimé 13<sup>l</sup>, ce qui vaut en tout la somme de quatre-vingt-sept livres

dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci .....87<sup>l</sup>

*E. M. : Retiré le présent bon ce jour 6 septembre 1795 : Jean Montassier*

Du 12 mars 1795

## Jean Bouhier. —257

Jean Bouhier, demeurant à la Jucaillère en cette paroisse, a fourni à l'armée de Monsieur le Général Charette suivant la reconnaissance du 24 septembre 1793, signée Potier et Raynard

- quatorze boisseaux de froment estimés 6<sup>l</sup> le boisseau et qui valent, déduction faite des mesures, 79<sup>l</sup> 16<sup>s</sup>
- et quatre boisseaux de métire estimés 4<sup>l</sup> le boisseau, ce qui vaut, déduction faite des mesures, 19<sup>l</sup>

<sup>1</sup> Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7<sup>e</sup> (8 mai et 15 septembre 1799).

<sup>2</sup> Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

ce qui fait en tout quatre-vingt-dix-huit livres seize sols  
dont il lui a été délivré ce jourdhuy

ci .....98<sup>l</sup> 16<sup>s</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon le 7 mars 1795 : Gaudin secrétaire*

*Du 13 mars 1795*

**Jacques Beignon. —280**

Jacques Beignon, demeurant à la Jucaillère en cette paroisse, a fourni à l'armée du Général M. Charette suivant reconnaissance du 22 janvier dernier, signée Potier

- une vache estimée 36<sup>l</sup>,

dont il lui a été ce jour-dhuy délivré un bon

ci .....36<sup>l</sup>

*Du 1<sup>er</sup> mai 1795*

**Jean Bouhier. —314**

Jean Bouhier, farinier demeurant à la Jucaillère en cette paroisse, déclare avoir fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance du onze mars dernier, signée Bouraude et Laurent major,

- trois moutons estimés huit livres pièce ce qui fait une somme de vingt-quatre livres

dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci .....24<sup>l</sup>

*E. M. : Retiré le dit bon pour Jean Bouhier le 5 août 1795 : Raynard*